



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

27^{EME} SESSION ORDINAIRE BUDGETAIRE
&
28^{EME} SESSION ORDINAIRE TECHNIQUE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANICT

27 NOVEMBRE 2020

GRAND-HOTEL

- BAMAKO -

PROCES-VERBAL

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) s'est réuni en sa 27^{ème} session ordinaire budgétaire puis en sa 28^{ème} session ordinaire technique, le vingt-sept novembre deux mil vingt dans la salle "BENSO" d'Azalaï Grand Hôtel de Bamako, sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation **Lieutenant-Colonel Abdoulaye MAIGA**, Président du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration de l'ANICT, après avoir ouvert la séance à 09 heures 15 minutes, a souligné dans son discours d'ouverture, son plaisir de se retrouver pour la première fois avec les membres du conseil d'Administration et les Partenaires Techniques et Financiers, en qualité de Président du Conseil d'Administration dans le cadre de la tenue de la 27^{ème} session ordinaire budgétaire et de la 28^{ème} session ordinaire technique du Conseil d'Administration de l'ANICT. Il a annoncé qu'au cours de la session budgétaire, les administrateurs auront à examiner :

- ✓ l'état d'exécution des résolutions de la 26^{ème} session budgétaire;
- ✓ les états financiers de l'exercice 2019 ;
- ✓ le rapport d'audit du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2019;
- ✓ le document des prévisions et le projet de budget 2021.

S'agissant singulièrement des prévisions 2021, il a fait remarquer que le budget de l'agence est établi en équilibre des ressources et des emplois à la somme de dix-huit milliards trente un millions soixante un mille quatre cent soixante-trois **(18.031.061.463) francs CFA**.

Il a par la suite salué la contribution des Partenaires Techniques et Financiers dans l'offre de financement 2021, offre qui témoigne encore une fois de l'importance de leur accompagnement dans le processus de décentralisation au Mali, avant de leur exprimer la reconnaissance des Collectivités Territoriales et les remerciements au nom du Gouvernement du Mali et en son nom propre.

Le Président du conseil d'administration a annoncé également dans ce discours, la tenue d'une seconde session, qui elle sera technique et sera consacrée à l'examen :

- ✓ de l'état d'exécution des délibérations et recommandations de la 21^{ème} Session Ordinaire Technique du conseil d'administration ;
- ✓ du Rapport d'exécution Technique et Financière du FNACT sur la période (2015 -2019).

Après avoir rappelé le contexte de production de ce rapport d'exécution technique et financière du FNACT pour la période (2015-2019), marqué par le processus de réformes engagé depuis 2016, le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a invité les administrateurs à apprécier les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires au développement dans le cadre de l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base et des autres appuis du FNACT au profit des Collectivités Territoriales. Ce discours fait ressortir que le volume du financement ouvert aux Collectivités Territoriales pendant la période (2015-2019) a été de cent vingt-neuf milliards deux cent quinze millions cent neuf mille trois cent vingt-deux **(129.215.109.322) francs CFA**. Ce qui a permis le financement de 6.468 projets sous maîtrise d'ouvrage des collectivités. Sur ces projets, 5.013 ont été réceptionnés, soit un taux de **78%**.

Il a terminé son discours en conviant participants à des débats francs et constructifs, avant de déclarer ouverts les travaux de la 27^{ème} session et de la 28^{ème} session du Conseil d'Administration.

A la reprise des travaux après la pause-café, le Président du Conseil d'Administration a passé la parole au Directeur Général de l'ANICT, **Monsieur Modibo CISSE**, pour présenter le programme de la journée, qui a été discuté et arrêté comme suit :

09 h 30– 12 h 30

Travaux de la 27^{ème} Session Ordinaire du Conseil d'Administration :

1. Vérification des mandats ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Examen et adoption de l'Etat d'exécution des délibérations et recommandations ;

4. Restitution des résultats des travaux de la Commission Spécialisée "Comptes et Budget".
5. Examen et adoption du rapport annuel de performance ;
6. Examen et adoption des Etats financiers ;
7. Examen et adoption du Rapport du commissaire aux des comptes ;
8. Examen et adoption du projet annuel de performance 2021 ;
9. Examen et adoption du projet de budget et document de prévisions 2021 ;

12 h 30 – 13 h 30 :

Pause-Déjeuner

13 h 30 – 15 h 00

Travaux de la 28^{ème} Session du Conseil d'Administration :

10. Examen et adoption de l'Etat d'exécution des délibérations et recommandations ;
11. Restitution des résultats des travaux de la Commission " Stratégies et Suivi-Evaluation" ;
12. Examen et adoption du Rapport d'Exécution Technique et Financière du FNACT (2015-2019)

15 h 00 – 15 h 45 :

Rédaction des délibérations et recommandations des deux sessions.

Après adoption du programme, il a été procédé à la vérification des mandats des administrateurs :

I. VERIFICATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le Directeur Général de l'ANICT, à la demande du Président du Conseil d'Administration, a procédé au contrôle de présence des administrateurs suivant le décret n°2018-0100/P-RM du 12 février 2018, portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales et a fait les constats suivants :

Etaient présents :

- **LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**
 - Monsieur Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation : Lieutenant-Colonel Abdoulaye MAIGA
- **LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**
 - Monsieur Abdrhamane CISSE, Directeur Général des Collectivités Territoriales ;
 - Monsieur Aly Boubacar CISSE, Chef de Division Suivi des Collectivités Territoriales et des Organismes personnalisés de la DNTCP, Représentant du ministère chargé des Finances ;
 - Monsieur Birama TANGARA, Directeur National de l'Aménagement du Territoire ;
 - Monsieur Hameny Belco MAIGA, 2^{ème} Vice-président de l'Autorité intérimaire de la Région de Kidal ;
 - Monsieur Modibo TIMBO, Président du Conseil de Cercle de Kayes ;
 - Monsieur Moussa Allaye CISSE, Président du Conseil de Cercle de Mopti ;
 - Madame DIABATE Mamou BAMBA, Maire de la Commune rurale de Pélengana ;
 - Monsieur Yacouba DISSA, Représentant du personnel de l'ANICT au Conseil d'Administration, Chef de Division Suivi et Evaluation.

Monsieur Boubacar BAH, Président de l'Association des Municipalités du Mali a donné une procuration à Madame DIABATE Mamou BAMBA, Maire de la Commune rurale de Pélengana pour le représenter aux deux sessions.

Monsieur Siaka DEMBELE, Président du Conseil régional de Ségou a donné une procuration à Monsieur Modibo TIMBO, Président du Conseil de Cercle de Kayes pour le représenter aux deux sessions.

Le conseil a été informé du décès de l'administrateur Monsieur Harimakan KEITA, 1^{er} Adjoint au Maire du District de Bamako, décès survenu au cours du mois de novembre 2020, pour la mémoire duquel une minute de silence sera observée dans la salle.

A la suite de cette vérification le conseil a constaté que le quorum était largement atteint et a pu siéger.

Etaient également présents à cette rencontre :

Au compte de l'ANICT :

DIRECTION GENERALE DE L'ANICT :

- M. Modibo CISSE, Directeur Général ;
- M. Sory Ibrahim DIAGOURAGA, Directeur Général Adjoint ;
- M. Alpha Macki TALL, Agent Comptable ;
- M. Edouard SISSOUMA, Chef de l'Unité de Gestion des Projets et Programmes/FI ;
- M. Moussa DEMBELE, Auditeur Interne ;
- M. Fousseyni DIARRA, Chef de Division Informatique et Communication ;
- Mme. Diarra Dioumawoye COULIBALY, Responsable des Ressources Humaines ;
- M. Sidiki Ben Cheick Oumar TOURE du service comptable ;
- M. Racine N'DIAYE du service administratif et financier ;
- M. Abdoulaye KONE de la Division Informatique et Communication ;
- M. Setigui KEITA de l'Unité de Gestion des Projets et Programmes ;
- M. Djakariadja SANGARE, Chef de la Section Secrétariat Courrier ;
- M. Salia DIARRA du service comptable ;
- M. Ibrahim SAGARA de la Division Informatique et Communication ;
- Mlle. Alima TRAORE du service de l'auditeur interne ;
- Mme Maiga Yaye BA du secrétariat général ;
- M. Boubacar CAMARA du secrétariat général ;
- M. Raphael DIARRA, Assistante Technique (PACT) ;
- M. Ibrahima CISSE, Délégué du Contrôle Financier à l'ANICT.

Au compte du Commissaire aux Comptes :

- Mme. Samaké Hawa COULIBALY.

Au compte des observateurs :

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS ET MINISTRES SECTORIELS :

- M. Ere Alain DIONDO, KfW ;
- M. Niels BOSSEN, Ambassade du Royaume de Danemark ;
- M. Signe SCHELDE, Ambassade du Royaume de Danemark ;
- M. Kola SOW, Ambassade du Royaume de Danemark ;
- M. Sébastien DEMAY, AFD ;
- M. Samba BIBA, LuxDev ;
- Mme. Cissé Safiatou DIARRA, UNCDF/LoCAL
- M. Aly BOCOUM, Near East Foundation- Mali ;
- M. Ivan BERTOUX, Délégation Union Européenne ;
- Dr Baboua TRAORE, CADD/MSHP.

Le programme de la journée a été discuté et les administrateurs ont convenu pour les travaux de la session budgétaire et de la session technique, que l'ANICT rendra compte de l'état d'exécution des délibérations et recommandations antérieures, puis les deux commissions spécialisées qui avaient auparavant travaillé sur les dossiers, restitueront les résultats de leurs travaux pour chaque point inscrit à l'ordre du jour ; ainsi les travaux se sont déroulés comme suit :

II. EXAMEN DE L'ETAT D'EXECUTION DES DELIBERATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 26^{EME} SESSION ORDINAIRE BUDGETAIRE 12^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE

L'Auditeur interne de l'ANICT, Monsieur Moussa DEMBELE a présenté l'état d'exécution des délibérations et recommandations dans lequel il est ressorti qu'au cours de la 26^{ème} session ordinaire

ténue le 25/11/2019, le conseil d'administration a eu à prendre treize (13) résolutions dont neuf (09) délibérations et quatre (04) recommandations.

Parmi les délibérations, huit (08) ont été exécutées ; la délibération N°26-009/CA-ANICT du 25 novembre 2019 est en cours d'exécution.

En effet, par cette délibération, le Conseil d'Administration a autorisé le Directeur Général de l'ANICT à affecter la part des intérêts créditeurs revenant au Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales (FNACT), d'un montant de huit cent quatre-vingt-neuf millions sept cent quarante mille trois cent soixante-neuf (889.740.369) francs CFA à la réalisation des activités de cohésion sociale et d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base dans les Collectivités Territoriales, sous la responsabilité de l'ANICT à travers les mesures ci – après :

- ✓ la construction ou la réhabilitation d'infrastructures dans les secteurs de l'Hydraulique, de la Santé et de l'Education ;
- ✓ la formation des élus ;
- ✓ la fourniture et l'installation de matériel informatique et de plaque photovoltaïque.

C'est ainsi que sur l'enveloppe budgétaire ci-dessus constituée, 496.218.500 francs CFA a été engagés pour la dotation de 115 Collectivités Territoriales matériels informatiques en logiciel « ReCoDe » dont :

- 77.993.500 francs CFA pour l'acquisition de matériels informatiques au profit de 71 Collectivités Territoriales dans les régions de Kayes, Koulikoro et Ségou ;
- 46.200.000 francs CFA pour la fourniture de matériel informatiques au profit de 44 Collectivités Territoriales dans la région de Sikasso, pour lesquels les livraisons sont attendues dans les jours à venir ;
- 372.025.000 francs CFA pour l'acquisition de l'application « ReCoDe » au profit de 115 Collectivités Territoriales. La réception des 115 Clés USB intégrant le guide d'utilisation de l'application informatique pour permettre au fournisseur d'organiser les séances de formation au profit des agents des collectivités bénéficiaires a eu lieu le 09/07/2020.

Les recommandations en cours d'exécution sont relatives à la radiation de matériel amorti du patrimoine de l'agence et à la situation d'épurement des créances et des dettes.

L'ANICT a également rendu compte qu'au cours de l'année 2020, elle a reçu de nouvelles notifications de ressources abondant le FNACT. Une consultation à domicile des administrateurs a été organisée à cet effet et le budget rectifié incluant aussi les ressources inscrites des régions a été adopté par délibération n° 12/SE-CD/CA-ANICT du 11 septembre 2020. Ce budget a été approuvé par arrêté n° 2020-2611/MEF-SG du 05/11/2020 du Ministre de l'Economie et des Finances.

Après cette présentation de la situation d'exécution des délibérations et des recommandations de la session budgétaire, les observations et commentaires ont été les suivants :

- Monsieur Abdrhamane CISSE, Directeur Général des Collectivités Territoriales, a dans son intervention souligné la récurrence de certaines recommandations dont les informations relatives à l'état de mise en œuvre, les contraintes ou difficultés ne sont pas explicitement ressorties dans le compte-rendu de l'ANICT. Depuis plusieurs années, ces problèmes de radiation de matériels et de développement de solde de créances reviennent dans la salle du conseil sans que celui-ci puisse savoir les difficultés réelles auxquelles l'ANICT est confrontée pour qu'il puisse l'aider. Il a demandé que si ces recommandations sont à reconduire, elles devraient être assorties d'un échéancier de mise en œuvre car la dynamique en cours est celui de la recherche de la performance.
- Monsieur Modibo CISSE, Directeur Général de l'ANICT, a donné comme premier élément de réponse, le recrutement en cours d'un consultant pour le développement des soldes de créances.

- Monsieur Alpha Macki TALL, Agent Comptable de l'ANICT, a donné des explications complémentaires sur les travaux en cours à l'ANICT relativement au développement des soldes de créance et il signale que le travail est totalement fini pour certains comptes. L'analyse de la situation amène à examiner des données sur plusieurs exercices budgétaires et souvent jusqu'en 2006. Il mentionne que le travail est vraiment complexe.
- Monsieur Hameny Belco MAIGA, 2^{ème} Vice-président de l'Autorité intérimaire de la Région de Kidal, Chef de Cabinet du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, qui assurait la présidence temporaire de la séance, a demandé à l'ANICT de poursuivre les travaux en cours et donner les résultats du développement de solde des créances à la prochaine session budgétaire, la date de cette session sera l'échéance accordée à l'ANICT. La même échéance est valable pour les questions de radiation du matériel.

Pour clôturer ce point de discussion, le conseil a retenu la reconduction de la recommandation n°26-001/CA-ANICT relative à la radiation de matériel amorti du patrimoine de l'ANICT et la recommandation n°26-002/CA-ANICT relatif à l'apurement des créances et des dettes à la même échéance à savoir la date de tenue de la prochaine session budgétaire du Conseil d'Administration.

III. EXEMEN DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

Dans la restitution des travaux de la commission spécialisée « Comptes et Budget », sur l'examen du rapport de performance, le président de la commission Monsieur Aly Boubacar CISSE a précisé que l'objectif de performance assigné à l'ANICT dans le cadre du budget-programme dont le responsable du programme est le Directeur Général des Collectivités Territoriales, vise l'amélioration de la prévisibilité des ressources financières à inscrire dans le budget des Collectivités Territoriales. La valeur cible du délai de notification des Droits de Tirage par l'ANICT à partir de la date de l'arrêté d'approbation de son budget par le Ministre de l'Economie et des Finances est de 5 jours. Ce délai a été respecté par l'ANICT car elle a réalisé cette notification en 2 jours.

A ce niveau, sa commission s'interrogeait sur la pertinence du maintien de cet indicateur ; mais elle a été informée de la signature déjà du contrat de performance de 2021.

La commission a donc proposé à l'ANICT de discuter avec le responsable du programme pour trouver d'autres indicateurs plus pertinents pour 2022 car l'indicateur ne satisfait pas l'objectif d'amélioration de la prévisibilité des ressources affectées aux Collectivités Territoriales car il y a un décalage de calendrier budgétaire entre les collectivités et l'ANICT.

Après cette présentation du président de la commission « Comptes et Budget », les observations et commentaires ont été les suivants :

- Monsieur Abdrhamane CISSE, Directeur Général des Collectivités territoriales, a donné raison au président de la commission dans sa présentation en soulignant que ceci est un problème de fonds. Les indicateurs ont été déclinés à partir du budget-programme que l'on ne plus modifier par contre les sous-indicateurs par rapport à la performance recherchés peuvent être définis.
- Monsieur Kola SOW de l'Ambassade du Royaume de Danemark, pense-lui que cet indicateur de délai de notification des Droits de Tirage est caduc car il est adossé aux ressources de l'Etat lorsque celles-ci sont inscrites au budget de l'ANICT. L'Etat en mis en place un mode opératoire pour la gestion de ses ressources. L'Ambassade du Danemark est en discussion avec l'ANICT pour la mise en place d'indicateurs de suivi de la performance, la KfW aussi est dans un processus similaire. Il serait intéressant d'engager au niveau de l'ANICT une réflexion

permettant de dégager 4 ou 5 indicateurs du mode opératoire et des approches des partenaires danois et KfW pour une harmonisation des indicateurs.

- Monsieur Abdrhamane CISSE, Directeur Général des Collectivités Territoriales, a rappelé que le projet de contrat de performance étant déjà établi pour 2021, il convient de demander à l'ANICT de poursuivre ses travaux sur les indicateurs et de proposer pour 2022 des indicateurs qu'elle aurait validé avec tous les partenaires qui abondent le FNACT.
- Monsieur Aly Boubacar CISSE de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique a rappelé que sa commission avait recommandé à l'ANICT d'approcher le responsable du programme pour le choix d'autres indicateurs pertinents.
- Monsieur Birama TANGARA, Directeur National de l'Aménagement du Territoire, a dans son intervention sur point souligné que c'est à l'ANICT de finaliser l'harmonisation des indicateurs avec les partenaires et d'approcher le responsable du programme pour le contrat de performance 2022.
- Monsieur Modibo CISSE, Directeur de l'ANICT, pense que le point est suffisamment clair, pour 2021 le projet de contrat est déjà signé, il s'agit pour l'ANICT de finaliser l'harmonisation des indicateurs avec les partenaires et d'approcher le responsable du programme pour le contrat de performance 2022.

IV. EXAMEN DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2019

Le président de la commission spécialisée « Comptes et Budget » a fait de point de l'examen des états financiers de l'ANICT pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 en donnant la situation comme suit :

Au titre du bilan :

- au niveau de l'actif, il ressort un total:
 - actif immobilisé de **203.984.480 F.CFA** ;
 - actif circulant de **3.344.849.688 F.CFA** ;
 - de trésoreries de **26.354.344 085 F.CFA**.
- au niveau du passif, il ressort :
 - passif du bilan de **29.903.178.253 F.CFA** dont 842.349.119 F CFA de ressources à long termes ;
 - passif circulant de **29.060.829.134 F.CFA**.

Au titre du compte de résultat : Il apparait un total de :

- produits de l'exercice de **1.363.514.464 F.CFA**.
- charges de l'exercice de **1.304 748 136 F.CFA**.
- **résultat net excédentaire de 58 766 328 F CFA**

Il a mentionné qu'au cours des travaux de la commission, l'ANICT a illustré par des graphiques la situation des encaissements reçus par l'ANICT au cours de l'exercice 2019, au niveau desquels l'on constate que c'est en décembre que les encaissements sont plus importants. C'est cela qui explique le montant élevé de la trésorerie dans le bilan.

La commission spécialisée a examiné les états financiers page par page et a souligné à l'ANICT la nécessité de (i) mise en cohérence au niveau de la page 5 du document et le compte de gestion (annexe compte 23) des montants de 74 millions et 80 millions ; (ii) des vérifications à faire au niveau du compte 24, grosses réparations la nécessité (iii) corriger les signes (-) qui apparaissent dans la

situation d'exécution du budget jointe en annexe. La commission a demandé à l'ANICT de corriger les erreurs de chiffres constatés dans le document ainsi que la décomposition de la trésorerie par année et par sources de financement (Etat et PTF) avant la tenue du Conseil d'administration. Ces corrections ont été faites et les pièces ont été distribuées ce matin dans la salle du conseil.

Il a noté également que la commission s'est appesantie sur (i) la situation des encaissements tardifs, (ii) les difficultés constatées dans la prise en compte des dépenses de fonctionnement des directions régionales de l'ANICT avec un seul délégué du contrôle financier à la direction générale ; mais aussi (iii) la nécessité de suivre les créances et résoudre définitivement la problématique de mobilisation des fonds sectoriels.

Après cette présentation, les observations et commentaires ont été les suivants :

- Monsieur Abdrhamane CISSE, Directeur Général des Collectivités territoriales, a souhaité avoir des éclairages sur les encaissements tardifs, juste pour la compréhension.
- Monsieur Aly Boubacar CISSE de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, a expliqué que les encaissements concernent la trésorerie. La commission a constaté par le passé que les montants de la trésorerie est très important en décembre, c'est pourquoi l'ANICT a montré par des graphiques des encaissements tardifs des ressources de l'Etat de 2018 encaissé en décembre 2019. Les CROCSAD validant l'approbation des dossiers suite à la tenue desquels très souvent en fin d'année, les conventions sont signées. Les ressources au niveau de l'ANICT seront décaissées seulement l'année d'après.

Il a également expliqué que l'ANICT devra développer par âge et par partenaires des soldes de créance et présenter la situation au Conseil d'Administration. Car il y a des créances qui peuvent être recouvrées comme d'autres ne le seront jamais, notamment au niveau sectoriel et les coupes budgétaires. C'est comme le cas des clients douteux dans le privé dit-il, alors il va falloir faire l'épure des comptes.

V. EXAMEN DU RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2019

Le Président de la commission spécialisée a fait le point du rapport d'audit produit par le commissaire aux comptes, dans lequel il ressort :

- ✓ un total bilan de **29.903.178.253 francs CFA** ;
- ✓ un résultat net excédentaire de **58.766.328 francs CFA** ;
- ✓ un total de produits de **1.363.514.464 francs CFA** ;
- ✓ un total des charges de **1.304.748.136 francs CFA**.

Le commissaire aux comptes a fait ressortir dans la conclusion de son rapport que l'audit a été conduit dans les normes professionnelles applicables au Mali qui permettent d'obtenir l'assurance que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

A l'examen de ce rapport, la commission spécialisée avait signalé au commissaire aux comptes (i) des erreurs dans les montants en chiffres et en lettres de la page 6, dans le détail des ressources intérieures (ii) la nécessité de revoir la façon d'interpréter la situation d'exécution du budget de l'ANICT au niveau du tableau 2.1.2 (page7) ; (iii) de faire d'abord la comparaison entre les montants du budget rectifié et les montants émis pour la mobilisation des crédits ; (iv) de faire la comparaison entre les montants émis et les montants encaissés donc il y a lieu d'insérer une colonne « montants émis »

puis revoir le commentaire du tableau ; et enfin (v) la nécessité de corriger la fiche de synthèse budgétaire qui comporte des montants négatifs.

Le président mentionne que le commissaire aux comptes a porté les corrections nécessaires au document pour la présente session.

Au niveau du rapport de recommandations du commissaire aux comptes sur le système du contrôle interne, les échanges ont porté sur :

- la nécessité de faire le point de la mise à jour des dossiers du personnel, la situation exacte devra être communiquée par le commissaire aux comptes et l'ANICT à travers l'auditeur interne et le responsable des ressources humaines devront régulariser la situation ;
- la nécessité d'actualiser la recommandation relative aux suspens bancaires dont ceux de 2014 ont été totalement régularisés ;
- le défaut de finalisation des travaux de l'analyse de développement des soldes des créances et des dettes et la nécessité de commencer par les exercices les plus récents dont les détails des informations sont disponibles ;
- des problèmes de pannes informatiques sur les serveurs entraînant des retards dans la production des données et la nécessité de poser un diagnostic pour une prise de décision ;
- la nécessité de trouver une solution pratique de l'absence de visa par le contrôleur financier des dépenses des antennes régionales de l'ANICT pour les seuils de 500.000 francs CFA.

A la suite de cette présentation, les observations et commentaires ont été les suivants :

- Monsieur Abdrhamane CISSE, Directeur Général des Collectivités territoriales, prenant la parole a salué le travail de fonds mais a noté que le conseil a une expérience de résultat positif qui a été salué en 2017 mais qui devenu par la suite un vrai problème, il espère que cette fois-ci ce n'est le cas. Est-ce un vrai excédent ou un excède seulement en écriture ?
Le commissaire aux comptes a-t-il corrigé son rapport en toute objectivité ?
Pour son troisième point il mentionne que les recommandations de la commission peuvent être endossées par le conseil vu leur caractère récurant notamment pour ce qui concerne le dossier du personnel.
- Monsieur Aly Boubacar CISSE de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité a rassuré le conseil que la correction apportée par rapport au taux d'exécution du budget était seulement liée à une question d'approche.
- Monsieur Modibo CISSE, Directeur de l'ANICT, voudrais que l'Agent Comptable de l'ANICT réponde clairement si le résultat net excédentaire correspondait à une trésorerie réelle.
- Monsieur Alpha Macki TALL, Agent Comptable de l'ANICT, suite aux explications qu'il a donné dans la salle dans les terminologies comptables dont la compréhension n'a été aisé pour certains membres du conseil, a fini par affirmer que ce résultat n'équivaut pas à une trésorerie existante. C'est délicat de comparer un résultat à de l'argent liquide.
- Monsieur Hameny Belco MAIGA, 2^{ème} Vice-président de l'Autorité intérimaire de la Région de Kidal, a souligné que le raisonnement du Directeur Général de la DGCT en ce concerne le résultat net positif est très important et les explications fournies par l'Agent Comptable de l'ANICT ne sont comprises par tous les administrateurs, d'autres explications s'imposent.

- Madame Samaké Hawa COULIBALY, Commissaire aux Comptes a dans ses explications dit que son bureau n'a fait qu'insérer une colonne supplémentaire sur les émissions dans le rapport et le commentaire a légèrement changé. Mais des erreurs reconnues comme telles ont été corrigés sans influence aucune.
Par rapport au résultat net excédentaire, le commissaire aux comptes dira que le résultat ne doit pas être interprété nécessairement par la trésorerie c'est plutôt un rendement.
- Monsieur Aly Boubacar CISSE de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité abondant dans le même sens que l'Agent Comptable et le Commissaire aux Comptes concernant le résultat positif net, a expliqué à son tour que le résultat positif net ne veut pas dire forcément la disponibilité de l'agent liquide, car nous ne sommes pas dans une comptabilité de caisse dit-il, mais dans une comptabilité de droits constatés, c'est le principe comptable.
- Monsieur Abdrhamane CISSE, Directeur Général des Collectivités territoriales, revient sur la question pour marquer son désaccord sur le principe de droits constatés et demande de faire attention pour ce point ne rattrape pas les administrateurs dans deux ans ou trois. Si les questions persistent de cette manière, et que les compréhensions divergent entre les administrateurs, la bonne réponse devra se trouver entre les deux tendances dit-il. Car là, on ne parle pas de résultat prévisionnel mais de résultat net excédentaire, donc il doit être disponible.
- Monsieur Aly Boubacar CISSE de la Direction Nationale du Trésor revient sur le point en disant que c'est un résultat de l'exercice clos au 31/12/2019 et non un résultat prévisionnel. Les principes comptables font souvent qu'il existe des dépenses qui ne nécessitent pas de sortie d'agent comme l'amortissement.
- Monsieur Hameny Belco MAIGA, 2^{ème} Vice-président de l'Autorité intérimaire de la Région de Kidal, estimant que ces discussions risquent de faire revenir les membres du conseil dans les travaux des commissions a demandé la poursuite des points de présentation.
- Monsieur Aly BOCOUM de Near East Foundation- Mali, a demandé à être mieux situer au niveau de ce résultat positif net, car il y a divergence de point de vue des comptables et des autres administrateurs.
- Monsieur Hameny Belco MAIGA, 2^{ème} Vice-président de l'Autorité intérimaire de la Région de Kidal, sur la question a estimé qu'il y a eu suffisant de discussions qu'il faudra maintenant inscrire en recommandation une note explicative du détail du contenu du résultat net.

VI. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET ET DU DOCUMENT DE PREVISIONS 2021

Le président de la commission spécialisée a fait ressortir que le budget de l'exercice 2021 de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) s'équilibre en Ressources et en Emplois, à la somme de **Dix Huit Milliards Trente Un Millions Soixante Un Mille Quatre Cent Soixante Trois (18 031 061 463) francs FCFA.**

Les ressources d'origine intérieure constituées par les subventions du Budget National, d'un montant de **deux milliards quarante-quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille (2 044 298 000) francs CFA** connaissent une augmentation de 30% par rapport à celles de l'année 2020. Cette

augmentation s'explique par un report et l'accroissement des subventions accordées à l'ANICT par l'Etat.

Les ressources d'origine extérieure, d'un montant de **15 986 763 463 francs CFA** connaissent une diminution de **17,81%** par rapport à l'année 2020. Cette diminution s'explique par l'arrivée à terme de certaines conventions ou accords de financement signés entre l'ANICT et certains partenaires abondant le FNACT. Cependant, certains protocoles ou accords de financement sont en cours de signature comme celui relatif au programme Villes Moyennes de la KfW et du SDNM III de l'AFD.

Les montants des ressources des dotations du FNACT au niveau de l'ANICT sont donnés comme suit :

- ✓ **DIN + DIC : 15.033.938.860 francs CFA ;**
- ✓ **DAT : 628.000.000 francs CFA ;**
- ✓ **DGECT : 230.715.000 francs CFA.**

Il a mentionné qu'à ce niveau, les membres de la commission se sont appesantis sur la nécessité de faire ressortir dans le projet de budget de l'ANICT, les ressources du FNACT inscrites dans le budget des régions dont le montant se chiffre à **21 086 485 800 F CFA**, pour éviter les difficultés survenues dans l'approbation du budget 2020. La commission a aussi insisté sur les preuves de l'inscription des ressources dans le projet de budget.

Suite à cette présentation, les réactions enregistrées ont été les suivantes :

- Monsieur Abdrhamane CISSE, Directeur Général des Collectivités territoriales, une question a été posée à la commission comptes et Budget qui n'a pas été répondue. Car les ressources au niveau de régions doivent ressortir dans le budget de l'ANICT car l'année dernière, le ministère des finances a insisté sur la question et c'est une concertation à domicile des administrateurs qui a été faite pour prendre en charge la question. Si la question est tranchée au niveau de la commission c'est le lieu d'informer le conseil.
- Monsieur Ere Alain DIOUNDO, KfW a dit dans son intervention que la disponibilité des informations relatives aux ressources de l'Etat dans le budget des régions en termes de montant et de ventilation entre les régions était une préoccupation exprimée par les PTFs dans la réunion d'échanges avec l'ANICT dans le cadre de la tenue des présentes sessions. Il est vraiment recommandable, que désormais, la situation des ressources de l'Etat puisse ressortir dans le budget de l'ANICT et mis à la disposition de tout le monde.
- Madame Cissé Safiatou DIARRA de l'UNCDF/LoCAL, voudrait savoir par rapport aux ressources de l'Etat géré directement par le ministère des finances, est-ce que l'ANICT va continuer à calculer les Droits de Tirage et à notifier les ressources aux Collectivités Territoriales ? Et de passage un salue l'augmentation de 8% par rapport à l'année dernière sur les ressources de l'Etat.
- Monsieur Kola SOW de l'Ambassade du Royaume de Danemark, sur la même question des ressources de l'Etat, pense que si les ressources devraient être inscrites au budget de l'ANICT, celle-ci devra aussi faire ressortir dans son rapport au titre de l'exercice 2020 la situation d'exécution de ses ressources. Il n'a pas encore eu connaissance si les collectivités ont eu à mobiliser les ressources de 2020 suite à la notification des Directions Régionales du Budget.

Les Partenaires Techniques et Financiers ne sont pas encouragés quand l'Etat lui-même contourne le dispositif et laissent les partenaires seuls abonder dans le fonds de l'ANICT. Si l'Etat se retire et laisse les paritaires seuls, la plus part des partenaires ne voulant pas aller

dans l'appui budgétaire et l'unité de caisse, ils veulent aller avec l'ANICT et voir la traçabilité de leurs fonds. Mais si l'Etat se retire les partenaires vont se demander un moment donné s'il est toujours pertinent qu'ils apportent leur appui de cette façon.

- Monsieur Aly Boubacar CISSE de la Direction Nationale du Trésor dira que pour ce qui concerne la problématique de l'inscription des ressources de l'Etat dans le budget de l'ANICT la commission a jugé nécessaire de le faire ressortir à titre d'information, pour éviter le blocage similaire de l'année dernière au niveau de l'arrêté d'approbation ; chose qui a permis la signature de l'arrêté au titre du budget rectifié 2020. Logiquement étant donné que l'ANICT n'exécute pas ce budget, ces ressources ne devaient pas être inscrites dans son budget mais pour éviter les difficultés d'approbation du budget.
L'ANICT calcule les Droits de Tirage et elle est dans le dispositif de suivi et l'Etat continue à payer les frais d'agence malgré que les ressources soient inscrites dans le budget des régions. Il témoigne que les collectivités de Sikasso ont déjà décaissé plus de trois milliards sur les ressources inscrites dans le budget des régions.
- Monsieur Modibo CISSE, Directeur de l'ANICT, a estimé que le président de la commission a répondu à l'essentiel des questions et qu'il faudra ajouter qu'il existe un protocole entre l'ANICT, la Direction Générale Budget et la Direction Nationale du Trésor sur la gestion des fonds qui ne passent plus par l'ANICT. Comme le président l'a signalé, le processus mérite d'être évalué à la fin d'un premier exercice et cela ne peut être fait qu'en 2021.
- Monsieur Samba BIBA de LuxDev explique que l'esprit au départ de la décentralisation était que l'Etat et ses partenaires abondent le Fonds et non que l'Etat abonde dans un circuit et les partenaires restent à l'ANICT. Le rapportage devra être fait à tous partenaires pour ce qui concerne les ressources de l'Etat.
- Monsieur Hameny Belco MAIGA, 2^{ème} Vice-président de l'Autorité intérimaire de la Région de Kidal, constate qu'il y a encore un besoin de discussion et de clarification sur les différents circuits de financement à entendre les commentaires des Partenaires Techniques et Financiers. Il faudra inscrire une réunion de haut niveau par rapport aux inquiétudes des partenaires. Les partenaires vont se méfier d'abonder l'ANICT puisqu'au départ ils étaient avec l'Etat. Il faudra identifier les goulots d'étranglement et identifier le chemin le plus transparent.

VII. EXAMEN DE L'ETAT D'EXECUTION DES DELIBERATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 21^{EME} SESSION ORDINAIRE TECHNIQUE

De la situation d'exécution des résolutions de la 21^{ème} session ordinaire technique tenue le 31/07/2015, il ressort que le conseil d'administration a eu à adopter (04) résolutions dont (02) délibérations et (02) recommandations. Trois résolutions ont été mises en œuvre. La dernière est une délibération prise pour sanctionner les Collectivités Territoriales qui n'auront pas produit de preuves d'utilisation des ressources attribuées au titre des Droits de tirage attribués lors des missions du Contrôle des Investissements des Collectivités Territoriales financées (CICT) dont le portage institutionnel est assuré par la Section Comptes de la Cour Suprême. Aucun constat du genre n'étant pas encore porté à la connaissance de l'ANICT, cette délibération n'a pas encore été mise en exécution.

VIII. EXAMEN DU RAPPORT D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DU FONDS NATIONAL D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES FNACT (2015-2019)

Le Président de la commission spécialisée "Stratégies et Suivi-Evaluation" Monsieur Abdrhamane CISSE, Directeur Général des Collectivités Territoriales a fait le point présentation du rapport par l'ANICT et des conclusions de l'examen du document par la commission spécialisée comme suit :

Il a salué le retour dans la bonne pratique des traditions de bonne préparation du Conseil d'Administration à savoir l'examen du rapport d'exécution du Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales (FNACT) au cours des travaux de la commission spécialisée. Il note que cela marque la sortie d'un long processus de réformes, consacrées essentiellement à la recherche d'une meilleure performance du volet financier du dispositif national d'appui aux Collectivités Territoriales. Il a ajouté que ces réformes nécessitent un dialogue permanent avec les Partenaires Techniques et Financiers et les Collectivités Territoriales.

Rappelant que sa commission spécialisée "STRATEGIES ET SUIVI-EVALUATION" doit porter les réformes dans le cadre de ses réflexions stratégiques suivant le mandat que lui a confié par le Conseil d'Administration. Il a salué de passage le retour en force de certains partenaires comme l'AFD, la KfW, l'UNCDF et d'autres. Il félicite l'ANICT pour déjà avoir pris l'initiative de production d'un rapport d'exécution du FNACT pour les cinq dernières années.

Du rapport d'exécution technique et financière du Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales FNACT (2015-2019), il dira que l'ANICT a jugé nécessaire de produire le rapport d'exécution du FNACT pour donner la situation des investissements financés au niveau des collectivités territoriales au cours des cinq dernières années.

Ce rapport développe en deux parties distinctes la situation des investissements réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales et la situation des investissements réalisés par l'ANICT pour le compte des collectivités territoriales.

L'abondement du FNACT par l'Etat et ses Partenaires au Développement au cours de la période s'élève à cent vingt-neuf milliards deux cent quinze millions cent neuf mille trois cent vingt-deux (**129 215 109 322**) francs CFA, soit une offre moyenne de 25,8 milliards par an.

Cet abondement a concerné les cinq dotations du FNACT (DIN, DAT, DAFCT, DIC et DGECT) pour lesquelles les différentes vocations ont été rappelées.

La première partie du rapport donne la situation de l'exécution technique et financière des investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage des Collectivités Territoriales, pour lesquels l'offre de financement global se chiffre à **121.179.943.187 F.CFA** qui abonde les guichets du FNACT comme suit :

- ✓ les ressources de la DIN+DIC se chiffrent à **102.971.583.630 F.CFA** ;
- ✓ les ressources de la DAT se chiffrent à **3.255.306.191 F.CFA**
- ✓ les ressources de la DAFCT se chiffrent à **14.158.146.266 F.CFA** ;
- ✓ les ressources de la DGECT se chiffrent à **794.907.100 F.CFA**.

Le montant total des ressources mobilisées de la DIN et de la DIC s'élève à **84.156.755.190 F.CFA** soit un taux de mobilisation de **81,73%**. Par rapport à cette mobilisation, un montant total de **70.418.174.049 F.CFA** a été transféré aux collectivités territoriales pour le règlement des prestataires de service, soit un taux de transfert de **83,68%**.

Les ressources mobilisées ont permis de mettre en chantier **6.468 projets** pour lesquels **5.013 projets** ont été réceptionnés à la date du rapport, soit un taux de livraison de **78%**.

Il apparaît dans le rapport que les ressources budgétaires non mobilisées au cours de la période 2015-2019 s'élèvent à la somme de dix-huit milliards huit cent quatorze millions huit cent vingt-huit mille quatre cent quarante (**18.814.828.440**) francs CFA. Cette situation concerne en grande partie des

ressources des CPER/D, les ressources du Ministère de l'Education Nationale, les ressources du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

La deuxième partie du rapport est dédiée à la situation de l'exécution technique et financière des investissements réalisés par l'ANICT pour le compte des collectivités territoriales, pour lesquels l'offre de financement global se chiffre à **8.035.166.135F.CFA**.

Les ressources mobilisées à ce niveau s'élèvent à **7.551.909.684F.CFA** soit un taux de mobilisation de **94%**. Par rapport à cette mobilisation, un montant total de **5.879.892.139F.CFA** a été décaissé pour le règlement des prestations réalisées, soit un taux de transfert de **77,86%**.

Les ressources mobilisées ont permis de mettre en chantier **6.468 projets** pour lesquels **5.013 projets** ont été réceptionnés à la date du rapport, soit un taux de livraison de **78%**.

La commission a demandé à l'ANICT de faire ressortir l'analyse contextuelle de la situation du tableau de la situation de mobilisation et de transfert par an de 2015 à 2019, dans le rapport et remettre aux membres du Conseil d'administration une version consolidée ce qui a été fait comme le fait de faire ressortir également les acquisitions d'équipements informatiques avec le logiciel de gestion « ReCode » et les centres de santé en construction dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti sur le financement du Royaume du Danemark, pour mieux faire ressortir les efforts consentis.

Après cette présentation les commentaires ont été les suivants :

- Monsieur Hameny Belco MAIGA, 2^{ème} Vice-président de l'Autorité intérimaire de la Région de Kidal, prenant la parole a demandé au représentant du ministère de la santé la question des créances sur les programmations de ce département. Si vraiment ces ressources sont recouvrables ou pas une bonne fois pour toute.
- Dr Baboua TRAORE, CADD/MSHP dira que ces ressources étaient des engagements pris par le ministère de santé sur des engagements étrangers de la Suède et autres partenaires, il ne pense pas que le ministère de la santé puisse honorer ces engagements, c'est plutôt un cas de conscience au niveau du ministère.
- Monsieur Ere Alain DIOUNDO, KfW félicite l'ANICT pour l'élaboration de ce rapport sur le FNACT sur les cinq dernières années qui donne une bonne visibilité et encourage l'ANICT à la production annuelle de la situation. Il a aussi demandé la question de la régionalisation du FNACT.
- Monsieur Samba BIBA, LuxDev apprécie la production de ce rapport sur le FNACT mais souligne le fait que les fonds géographiques baises déjà la péréquation, la tendance risque d'être amplifiée avec l'approche de deux circuits différents aux détriments de certaines collectivités dit-il.
- Monsieur Kola SOW, Ambassade du Royaume de Danemark, sur la même question des fonds géographiques, commente que dans leur approche, il estime que la méthodologie est bonne car elle éviterait l'émiettement des fonds qui ne donne aucun impact. Le Danemark s'est positionné en complémentarité des autres partenaires avec plus de 5 milliards en 2017, 9 milliards en 2019 et plus de 8 milliards en 2021 La péréquation relève d'une question de souveraine mais il plus important de rechercher l'impact, dit-il.
- Monsieur Abdrhamane CISSE, souligne que le début de tout processus est difficile, si on arrive à une bonne planification les effets peuvent être atténués. Par rapport à l'intervention du partenaire danois, il dira que tout n'est pas forcément arithmétique mais et ne pas penser que cette approche est toujours la meilleure. Le peu de l'Etat assure la cohésion sociale et matérialise sa présence. Mais le ciblage aussi crée souvent plus de disparité.

Concernant la régionalisation, le processus est en cours et le projet de loi de relecture du FNACT est au niveau du secrétariat général du gouvernement.

- Monsieur Hameny Belco MAIGA, 2^{ème} Vice-président de l'Autorité intérimaire de la Région de Kidal, a demandé à faire une recommandation pour que l'ANICT puisse sortir de ses écritures sur questions de créance sur les ministères de la santé et celui de l'éducation.
- Monsieur Modibo TIMBO, Président du Conseil de Cercle de Kayes a signalé qu'il y a un revers de la médaille lorsque l'ANICT sortira ses engagements de ses écritures car les collectivités ont déjà signé des conventions la dessus et chaque convention est synonymes de signature de contrats avec les prestataires. De ce fait il pense que l'Etat devra honorer ces engagements.
- Monsieur Hameny Belco MAIGA, 2^{ème} Vice-président de l'Autorité intérimaire de la Région de Kidal, a remercié la commission « Stratégies et Suivi-Evaluation » pour la qualité du travail effectué, dans le même d'idée il a adressé des remerciements à la commission « Comptes et Budget » avant de souhaiter la lecture des délibérations et recommandations vu l'agenda du ministre.
- Monsieur Modibo CISSE, Directeur Général de l'ANICT a voulu attirer l'attention du président de séance qu'avant de passer aux délibérations, qu'au niveau des travaux de la commission « Comptes et Budget », il a été demandé à l'ANICT de faire un diagnostic du système informatique face aux problèmes récurrents constatés à ce niveau. L'ANICT ayant déjà fait ce diagnostic, il conviendrait que le conseil autorise l'ANICT à engager les réparations nécessaires.
- Monsieur Abdrhamane CISSE, souligne que la commission spécialisée avait demandé de faire un état de diagnostic et de le verser à la prochaine session. Si l'ANICT a déjà fait ce diagnostic le résultat n'a pas été versé au dossier, donc les administrateurs ne peuvent pas se prononcer actuellement sur ce dossier.
- Monsieur Hameny Belco MAIGA, 2^{ème} Vice-président de l'Autorité intérimaire de la Région de Kidal, a alors conclu que sur ce point le Directeur Général de l'ANICT devra faire une consultation à domicile.

IX. QUESTIONS DIVERSES

Les questions diverses ont été les suivantes :

- Monsieur Modibo TIMBO, Président du Conseil de Cercle de Kayes a demandé à savoir le niveau d'avancement de l'ANICT dans son processus d'accréditation au Fonds Vert pour le Climat, vu que cela profiterait bien aux Collectivités Territoriales.
- Monsieur Modibo CISSE, Directeur Général de l'ANICT a expliqué que l'ANICT a soumis son dossier d'accréditation au Fonds Vert pour le Climat en 2018 à Katowice, en 2019 le Fonds Vert a réagit en demandant à l'ANICT de traduire en anglais tous les documents de politique et procédures élaborés par l'ANICT dans le cadre de ce processus d'accréditations. Un premier lot de ces documents a été traduit en anglais par les fonds readiness de l'autorité nationale désigné : AEDD du ministère de l'environnement. Avec l'appui de l'UNCDF, l'ANICT compte traduire le reste de la documentation.

Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation dans son commentaire à l'écoute des débats, avant la séance des délibérations, il dit avoir appris énormément de choses le peu de temps qu'il a passé dans cette salle du Conseil d'Administration, aussi, il a adressé un double message à l'auditoire en ces termes :

Un premier message à l'endroit des représentants des Partenaires Techniques et Financiers, auxquels il rassura qu'il a bien entendu les observations préoccupations exprimées, certes pertinentes. Un partenariat ne saurait être fécond sans confiance. Personnellement, le Ministre mentionne qu'il ignore les tenants et aboutissants qui expliqueraient le changement de cap opéré par le ministère des finances à l'endroit de l'ANICT mais il pense il doit y avoir de la rationalité. Il pense qu'en étudiant de près on pourrait trouver différents éléments rationnels. Il pense également qu'il est très important d'être francs et directs pour le représentant du Danemark. Il pense qu'il est important dans le partenariat de promouvoir une confiance mutuelle. A ce niveau, il a rappela une belle citation d'un auteur : « l'amitié ne se consiste pas à se regarder dans les yeux mais regarder dans la même direction ». il pense que si un projet à tout hasard a comme impact zéro, ce impact serait pour le partenaire et l'Etat et si l'impact est positif, il est positif pour tous. Monsieur le Ministre a donc prôné un partenariat gagnant-gagnant dans une responsabilité mutuelle conformément aux principes de l'efficacité de l'aide au développement. Mais ceci dit le Ministre pense qu'il très important d'expliquer aux partenaires par une approche pédagogique le changement de cap opéré au niveau du ministre des finances.

Il a adressé un second message s'adresse à la commission « Stratégies et Suivi-Evaluation » cette commission devra être la cheville-ouvrière dont le point de départ de la vision devait être la vision de l'ANICT. A partir de cette vision expliquer le résultat de ses travaux et le suivi-évaluation qui aurait permis de justifier l'étude recommandée par la commission. Avant de passer à cette étude il faudrait évaluer la mise en œuvre des réformes et la recommandation aurait tout son sens. A écouter certains commentaires, il pense que l'activité de suivi-évaluation ne se passe de façon régulière, car cela aurait permis d'éviter certaines préosupations.il faudrait peut-être donner le temps à la commission d'échanger longuement sur les grandes décisions stratégiques.

X. RESOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite ces points de commentaires du Président du Conseil d'Administration, il a passé la parole au Directeur Général de l'ANICT pour la présentation des projets de résolutions, ce dernier a passé la parole à son adjoint qui a fait lecture des projets des délibérations et recommandations de la session budgétaire puis de la session technique pour amendements et adoption du conseil.

Après une série de discussions sur les projets de délibérations et recommandations, le Conseil a adopté les résolutions suivantes :

Au titre de la 27^{ème} Session Budgétaire du Conseil d'Administration :

- **DELIBERATION N°27 – 001 / CA - ANICT**
PORTANT ADOPTION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2019
DE L'AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- **DELIBERATION N°27 – 002 / CA - ANICT**
PORTANT APPROBATION DU RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERICICE CLOS 2019
- **DELIBERATION N° 27 – 003/ CA - ANICT**
PORTANT ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020
ET DU CONTRAT ANNUEL DE PERFORMANCE 2021 DE L'ANICT

- **DELIBERATION N° 27 – 004/ CA - ANICT**
PORTANT ADOPTION L'ETAT D'EXECUTION DES DELIBERATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 26EME SESSION ORDINAIRE BUDGETAIRE ET DE LA 12EME SESSION EXTRAORDINAIRE
- **DELIBERATION N°27 – 005 / CA - ANICT**
PORTANT ADOPTION DU DOCUMENT DE PRÉVISIONS 2021
DE L'AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- **DELIBERATION N°27 – 006 / CA - ANICT**
PORTANT ADOPTION DU BUDGET 2021 DE L'ANICT
- **RECOMMANDATION N° 27 – 001 / CA - ANICT**
RELATIVE A LA FORMULATION DES INDICATEURS DE SUIVI FINANCIER ET TECHNIQUE
DES PROJETS ET PROGRAMMES
- **RECOMMANDATION N° 27 – 002 / CA - ANICT**
RELATIVE A L'INSERTION DANS LE DOSSIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES RESSOURCES DU
BUDGET NATIONAL ABONDANT LE FNACT ET INSCRITES DANS LE BUDGET DES REGIONS
- **RECOMMANDATION N° 27 – 003 / CA - ANICT**
RELATIVE A LA POURSUITE DE L'ANALYSE DES SOLDES
DES COMPTES DE CREANCES ET DES DETTES
- **RECOMMANDATION N° 27 – 004 / CA - ANICT**
RELATIVE A LA POURSUITE DES ECHANGES AVEC
LA DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE FINANCIER
- **RECOMMANDATION N° 27 – 005 / CA - ANICT**
RELATIVE A L'ELABORATION D'UNE NOTE EXPLICATIVE
DU CONTENU DU RESULTAT POSITIF NET DE L'EXERCICE
- **RECOMMANDATION N° 27 – 006 / CA - ANICT**
RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE RENCONTRE DE HAUT NIVEAU
- **RECOMMANDATION N° 27 – 007 / CA - ANICT**
RELATIVE A L'INTEGRATION DES RESSOURCES DU BUDGET NATIONAL ABONDANT LE FNACT ET INSCRITES
DANS LE BUDGET DES REGIONS DANS LE PROJET DE BUDGET ET D'ARRETE D'APPROBATION

En outre, il est à retenir que dans les débats sur l'état d'exécution des résolutions antérieures, les administrateurs ont estimé nécessaire de reconduire les recommandations en cours d'exécution relativement à la radiation de matériel amorti du patrimoine de l'agence et à la situation d'épurement des créances et des dettes. Cette dernière est reformulée ci-dessus dans la recommandation n° 27 – 003 / CA – ANICT.

Au titre de la 28^{ème} Session Technique du Conseil d'Administration :

Le Conseil a adopté les résolutions suivantes :

- **DELIBERATION N°28 – 001 / CA - ANICT**
PORTANT ADOPTION L'ETAT D'EXECUTION DES DELIBERATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 21EME SESSION ORDINAIRE TECHNIQUE
- **DELIBERATION N°28 – 002 / CA - ANICT**
PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DU FNACT
POUR LA PERIODE 2015-2019
- **RECOMMANDATION N° 28 – 001/ CA - ANICT**
RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE MISSION CONJOINTE ANICT-DNTCP-DGB
- **RECOMMANDATION N° 28 – 002/ CA - ANICT**
RELATIVE A LA PRODUCTION D'UN RAPPORT D'INVENTAIRE DE CREANCES

f

Aux termes de cette séance de délibérations, le Président du Conseil d'Administration a dans son discours de clôture a signalé la fin des travaux de la 27^{ème} et de la 28^{ème} session du Conseil d'administration dédiées à l'examen des dossiers soumis aux administrateurs. Dans ce discours il ressort que le budget de l'agence de l'exercice 2021 est en baisse de **13,5%** par rapport au budget 2020. Il mentionne que cependant une nette progression de 30% de l'offre de financement en ce qui concernent les ressources d'origine intérieure et une baisse de 17, 81% des ressources d'origine extérieure s'expliquant non pas par le départ des PTF mais plutôt par l'arrivée à terme de certains engagements qui sont encours de renouvellement.

En ce qui concerne les états financiers, les procédures mises en œuvre ont été respectées et les comptes ne comportent pas d'anomalies majeures.

Il ressort également de ce discours que l'examen des documents soumis à la Session Technique, ont permis de constater un taux moyen de mobilisation des ressources du FNACT de l'ordre de 85% par les Collectivités Territoriales. En revanche, ce taux est contrasté par la non disponibilité des ressources budgétisées concernant les Ministères sectorielles (éducation et santé) et celles engagées relatives aux contrats plan Etat-Région / ou District.

Il dira que les clarifications techniques fournies par les uns et les autres au cours des débats, ont permis de mieux cerner les différents questionnements et d'aboutir à des résolutions et recommandations lues et approuvées.

Les résultats des travaux de la commission spécialisée « Stratégies et Suivi-Evaluation » et de la commission spécialisée « Comptes et Budget » se sont révélés fort utiles pour la formulation des résolutions.

Il a félicité l'ensemble des administrateurs, mais surtout les Partenaires Techniques et Financiers, pour leur participation aux travaux de ces deux sessions du conseil d'administration et les efforts qu'ils ne cessent de déployer en faveur de la décentralisation dans notre pays.

Pour finir, le Ministre a adressé ses vives et chaleureuses félicitations au Directeur Général, Monsieur CISSE et à l'ensemble des travailleurs de l'ANICT, pour la qualité du travail accompli et a exhorté l'ANICT à persévérer dans ce sens pour davantage de résultats au profit de nos populations.

Pour terminer, il a souhaité bon retour au participant bon retour dans vos foyers respectifs, avant de déclarer clos les travaux de la 27^{ème} et 28^{ème} session du Conseil d'Administration à 14 heures 35 minutes.

Bamako, le 27 novembre 2020

LE SECRETAIRE DE SEANCE

P/ LE DIRECTEUR GENERAL/PO

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



SORY IBRAHIM DIAGOURAGA

LE PRESIDENT DE SEANCE



LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA